

## Prise de position

### Coronavirus : «smart restart»

#### I. Exigences de l'usam

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Dans la crise du coronavirus, la politique sanitaire et la politique économique doivent aller de pair. Si l'économie n'est plus performante, les instruments de la politique sanitaire ne peuvent plus être financés. Les mesures adoptées par le Conseil fédéral entre le 16 mars et le 19 avril 2020 ont eu un impact important et sont incontestées. Cependant, elles ont aussi des conséquences financières sociales et économiques importantes : environ 25% du marché du travail est au chômage partiel, le taux de chômage augmente, la performance économique est encore d'environ 65% selon les estimations de l'usam et des ressources financières de plus de 60 milliards de francs ont été mobilisées pour atténuer les conséquences économiques de la propagation du coronavirus. Néanmoins, la poursuite de ces mesures risque de causer des dommages supplémentaires et donc d'avoir des répercussions financières en conséquence. De longues périodes d'isolement nuisent aux individus et peuvent entraîner une dépression, une augmentation de la violence domestique ou un manque d'exercice physique notamment.

L'évolution de l'«épidémie de coronavirus» est en outre difficile à prévoir. Toutefois, on ne peut guère s'attendre à ce qu'elle prenne fin dans quelques semaines. Les scénarios doivent plutôt s'orienter vers une évolution par vagues qui s'atténueront avec le temps en raison de l'immunisation et, éventuellement, grâce à de nouveaux vaccins et/ou médicaments. Pour être en mesure de suivre et d'évaluer cette évolution, des bases de données transparentes sont nécessaires.

Dans ce contexte, l'usam demande, pour la phase qui suivra le 19 avril 2020, que l'on trouve un équilibre entre les objectifs légitimes de la politique de santé et les intérêts tout aussi légitimes de la population et de l'économie. Ce qu'il faut, c'est un retour progressif à la normale. En l'occurrence, **l'usam demande un «smart restart»** :

- **passage à une logique de protection ciblée : les personnes vulnérables définies comme telles par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) doivent, de leur propre responsabilité, respecter les mesures de protection en vigueur selon ledit office ; les personnes présentant des symptômes ainsi que les personnes testées positives sont vivement appelées à se mettre en quarantaine ; la majorité de la population doit progressivement reprendre les activités normales, en fonction de la situation épidémiologique. Un système de surveillance basé sur une application soutient et pilote cette logique de protection ciblée sur une base de libre consentement et de responsabilité individuelle, afin que la protection des données soit respectée ;**
- **assouplissement des interdictions et prescriptions adapté à la situation épidémiologique : en fonction de l'évolution du taux de croissance journalier des cas positifs et du nombre de jours jusqu'au doublement du nombre de cas, les mesures de politique sanitaire doivent être progressivement assouplies.**

## II. Contexte : épidémiologie et économie

Le coronavirus Sars-CoV-2 (COVID-19) originaire de Chine a déclenché des mesures de politique sanitaire en Suisse – et dans le monde entier. Se fondant sur la loi sur les épidémies, le Conseil fédéral a décrété l'état de situation extraordinaire. Le 16 mars 2020, il a renforcé les mesures sanitaires de protection de la population. Tous les magasins, restaurants, bars et établissements de divertissements et de loisirs sont fermés jusqu'au 19 avril 2020. La population est appelée à respecter diverses mesures sanitaires, notamment à rester à la maison (télétravail) et à garder ses distances (distanciation sociale) autant que possible. Le Conseil fédéral espère ainsi que les mesures de politique de santé auront un large impact : l'économie et la société sont protégées dans leur ensemble.

Le Conseil fédéral a tenté d'atténuer les conséquences économiques de cette décision moyennant un vaste train de mesures. Au nombre de ces mesures figurent entre autres la flexibilisation des démarches se rapportant à la réduction de l'horaire de travail, le prolongement des délais pour le paiement d'impôts et d'assurances sociales, les allocations perte de gain pour les chefs d'entreprise ainsi que des crédits de transition alloués aux entreprises pour surmonter des problèmes de liquidités.

À l'heure actuelle, ces instruments coûteront au total plus de 60 milliards de francs.

Les mesures sanitaires à large spectre déploient leurs effets. Le taux de croissance journalier des cas positifs était beaucoup plus élevé avant l'introduction des mesures qu'il ne l'est aujourd'hui ; la tendance est à la baisse et la courbe s'aplatit. Cette évolution est plus nette que dans d'autres pays européens tels que l'Allemagne ou la France. Un autre indicateur réside dans le nombre de jours en l'espace desquels le nombre de cas de coronavirus confirmés a doublé. Si ce nombre de jours était de 6 avant et pendant la mise en œuvre des mesures, il est passé à 12.

L'infection à coronavirus COVID-19 aura des conséquences énormes sur l'économie. Alors que les prévisions de croissance économique mondiale pour 2020 se situaient encore autour de +3,5% au début de l'année, elles sont maintenant de 0 à 1,5%. Pour la Suisse, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) prévoit un net recul du produit intérieur brut (PIB) à un niveau de -1,5% en 2020 (prévisions décembre 2019 : +1,3%). Ce chiffre suppose toutefois une reprise rapide de l'activité économique. À défaut, l'inévitable récession se révélerait encore plus grave.

La récession attendue aura de lourdes répercussions sur l'économie suisse ainsi que sur les assurances sociales. Les mesures de politique sanitaire sont cependant elles aussi très onéreuses aux niveaux macroéconomique et entrepreneurial. Pour les entreprises, ces coûts se matérialisent sous la forme de coûts fixes, de pertes de chiffre d'affaires, de pertes de parts de marché et d'endettement notamment. En raison de l'effet cumulatif de ces pertes, les coûts augmentent de manière disproportionnée plus les mesures actuelles de politique sanitaire restent longtemps en place.

## III. Options pour la phase qui suivra le 19 avril 2020

La politique sanitaire et la politique économique doivent aller de pair. La population active doit pouvoir travailler pour maintenir le fonctionnement des systèmes de santé et d'approvisionnement. Les mesures actuellement en vigueur ont déployé de larges effets – ce qui était approprié et efficace. Il s'agit maintenant de trouver un équilibre entre les objectifs légitimes de la politique sanitaire et les intérêts tout aussi légitimes de la population et de revenir progressivement à la normale. Pour atteindre cet équilibre, il faut concentrer les mesures de politique sanitaire sur une protection ciblée et assouplir d'autres domaines en fonction des indicateurs.

**Pour la phase qui suivra le 19 avril 2020, l'usam demande ainsi un «smart restart».** Celui-ci repose sur deux piliers :

**Premier pilier : passage à une logique de protection ciblée.** Les personnes vulnérables définies comme telles par l'OFSP doivent, de leur propre responsabilité, respecter les mesures de protection en vigueur selon ledit office ; les personnes présentant des symptômes ainsi que les personnes testées positives sont vivement appelées à se mettre en quarantaine ; la majorité de la population doit progressivement reprendre les activités normales, en fonction de la situation épidémiologique. Un système de surveillance basé sur une application soutient et pilote cette logique de protection ciblée.

S'inscrivent dans ce contexte les éléments suivants:

- Extension des tests, y compris des tests détectant la présence d'anticorps.
- Amélioration des bases de données quantitatives, qui donnent un aperçu de l'évolution de la pandémie, y compris les écarts par rapport à la situation sanitaire habituelle, le plus rapidement possible et d'une manière qui soit également compréhensible pour le grand public.
- Enregistrement volontaire, basé sur la responsabilité individuelle, et anonyme via une application garantissant la protection des données. La population est appelée à s'enregistrer ; cette démarche est fortement recommandée en particulier aux personnes vulnérables définies comme telles par l'OFSP ainsi qu'aux personnes présentant des symptômes et aux personnes testées positives.
- Les personnes vulnérables définies comme telles par l'OFSP doivent, de leur propre responsabilité, respecter les mesures de protection en vigueur selon ledit office ; les personnes présentant des symptômes ainsi que les personnes testées positives sont vivement appelées à se mettre en quarantaine ; elles se voient offrir un encadrement de soins considérablement accru, par exemple via Spitex ou la protection civile.

**Deuxième pilier : assouplissement des interdictions et prescriptions adapté à la situation épidémiologique.** En fonction de l'évolution du taux de croissance journalier des cas positifs et du nombre de jours jusqu'au doublement du nombre de cas, les mesures de politique sanitaire doivent être progressivement assouplies. Plus les indicateurs s'améliorent, plus les assouplissements sont possibles.

Les considérations au premier plan sont ici des considérations sociopolitiques. Le retour progressif à la normale permet aux personnes de reprendre des activités quotidiennes. Cela a des effets positifs sur leur état psychologique et leur garantit un revenu. La reprise des activités scolaires donne aussi des perspectives d'avenir et garantit que la crise ne sape pas la résilience future d'une manière menaçant leur existence.

Au nombre de ces assouplissements figurent les suivants :

- ouverture (partielle) du commerce de détail dans le respect des mesures d'hygiène et de santé.
- application d'une approche «ascendante» dans les branches où le contact avec la clientèle est élevé, comme dans celle de la gastronomie ou de l'esthétique, par exemple : les branches expliquent elles-mêmes comment le contact avec la clientèle peut s'établir tout en préservant la protection de la santé (en particulier la distanciation sociale).
- densification des transports publics parallèlement à l'extension des possibilités légales concernant le travail non rattaché à un lieu (télétravail).
- reprise du fonctionnement des écoles et des structures d'accueil extrafamilial de jour (crèches) ; par exemple, une répartition des élèves dans des classes d'une demi-journée est envisageable.
- organisation des procédures de qualification dans le domaine de la formation professionnelle sur la base des recommandations émises par les partenaires sociaux.
- réouverture du trafic international, mais avec un contrôle des personnes à la frontière et des interdictions d'entrée pour les personnes infectées et malades.
- reprise de manifestations, avec un nombre de participants limité en fonction de la situation épidémiologique.
- retour à l'ordre juridique ordinaire : les instruments de politique économique visant à soutenir les PME ne doivent pas être maintenus au-delà du temps absolument nécessaire.

#### **IV. Conclusions**

Pour la phase qui suivra le 19 avril 2020, l'Union suisse des arts et métiers usam appelle à un «smart restart». Celui-ci établira un équilibre entre la protection de la santé et les intérêts de l'économie et de la société. Il repose sur deux piliers : la concentration des mesures sanitaires sur les personnes vulnérables dans une logique de protection ciblée d'une part, l'assouplissement progressif des interdictions et prescriptions adapté à la situation épidémiologique d'autre part. D'un point de vue social, sanitaire et économique, le «smart restart» est une chance pour la Suisse de faire un premier pas vers un retour à la normale et de réduire ainsi les risques économiques et humains liés à cette situation extraordinaire.

Berne, État : 9 avril 2020

#### **Responsable du dossier**

Hans-Ulrich Bigler, directeur

Tél. 031 380 14 14, mél. [h.bigler@sgv-usam.ch](mailto:h.bigler@sgv-usam.ch)